



Huissier et pensions alimentaires, les tarifs?

Par **wan**, le **10/03/2008 à 14:02**

salut rny a t'il un tarif précis pour les honorèrè d'un huissier?rnrnje fait appel a un avocat qui lui fait appel a un huissier pour faire saisie sur salaire pour non paiememnt de pensions alimentaire depuis plus de 2 ans . et le huissier me réclame avant toute chose comme provisions 580 euros pour excecuter un jugement!! ne peut il pas se faire payer c'est honorèrè chez mon ex c'est quand meme lui qui est en tord a la base.... mercirnrnrnje précise que plusieurs arrangement ont été fait avec le père mais que bien sur il n'as jamais rien respecter (il ne venait meme pas au tribunal pour la conciliation)

Par **citoyenalpha**, le **10/03/2008 à 15:30**

Bonjour,rnrnEn effet l'huissier peut demander une provision sur ses frais au créancier.rnrnPar la suite l'huissier se chargera de récupérer ses frais en même temps que votre créance auprès de votre ex mari.rnrn[s]Remarque:[/s] vous n'étiez pas obligé de passer par votre avocat pour saisir l'huissier. Un titre exécutoire est suffisant.rnrnRestant à votre disposition.